







Paris, le 24 avril 2014

Madame Ségolène ROYAL Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie Hôtel de Roquelaure 246, bd St Germain 75007 PARIS

Madame la Ministre,

La création de l'établissement public administratif « Voies navigables de France » au premier janvier 2013 par la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012, votée à l'unanimité des députés, avait été présentée comme le moyen de pérenniser et de renforcer les moyens de la France pour faire du transport fluvial notamment un outil de la transition écologique.

Le bilan que nous pouvons faire de cette loi n'apparaît nullement satisfaisant au terme de la première année de vie du nouvel établissement, dont notamment :

- l'absence de décision sur le devenir du projet Seine Nord qui après le rapport de la mission de M. Pauvros (déjà consécutif au rapport commun du CGEDD et de l'IGF) s'oriente vers une énième commission d'étude,
- le manque de visibilité sur les moyens de l'AFITF consacrés durablement aux projets fluviaux, attestant de l'absence de volontarisme de notre pays pour ce mode de transport performant et écologique.

Aujourd'hui face aux enjeux énergétiques et écologiques, il est nécessaire de mettre en place une politique de transports multimodales intégrée et complémentaire pour répondre aux besoins de transport.

Il est important que les orientations politiques que vous serez susceptible de prendre dans les mois à venir prennent en considération le formidable potentiel dont dispose la France avec ses voies navigables.

Notre établissement est doté de personnels compétents, attachés à leurs missions de service public, soucieux d'un développement économique soutenable pour la France.

Cet objectif est à la portée de votre ministère pour autant que des décisions cohérentes soient prises sur les points suivants :

- attribuer des moyens humains et budgétaires supplémentaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012
 77 relative à VNF,
- décider au niveau ministériel de l'arrêt des suppressions d'effectifs pour les 3 prochaines années et pour cela l'ouverture dès maintenant de concours pour les postes vacants,
- acter le maintien d'un bon niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF, pour sortir du processus d'externalisations et privatisations de nos missions,
- prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions, liées notamment aux baisses d'effectifs,
- prendre avant l'été la décision définitive de la réalisation du projet de canal Seine-Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement et de dotations budgétaires spécifiques à ce projet qui ne peut se faire aux dépens de la régénération du reste du réseau,
- engager la refonte du décret du 9 mai 2012 pris par le gouvernement Fillon et jamais remis en cause depuis, afin de permettre une extension du régime de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service en tant que leviers essentiels de la sécurité des biens et des personnes à l'issue du moratoire actuel qui expire en septembre 2015.

Nous comptons sur votre volonté pour prendre en considération ces impératifs afin de réussir la conduite de votre politique en faveur de la transition écologique, du développement durable et du développement des transports alternatifs répondant à une meilleure maîtrise de l'énergie.

Enfin, nous sollicitons un rendez-vous, Madame la Ministre, pour évoquer la situation de l'Établissement Public Administratif Voies navigables de France dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Dans l'attente d'un retour à toutes nos interrogations,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération respectueuse.

L'intersyndicale de Voies navigables de France.

Affaire suivie par : Rudy DELEURENCE pour la CFDT

Christophe HEGOT pour la CGT Nadia jacquot pour FO

Jean Marc FORTIN pour l'UNSA